



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 avril 2021

Point de situation COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

>>> Une circulation toujours importante du virus dans notre région

A noter : Le taux d'incidence, calculé du 05 au 11 avril, inclut le lundi de Pâques, avec une forte diminution de l'activité de dépistage sur cette journée fériée à laquelle vient s'ajouter la fermeture des établissements scolaires à compter du 2 avril, entraînant l'arrêt des campagnes de dépistage massif organisées dans ces établissements. Ainsi la diminution du taux d'incidence ne reflète pas la dynamique actuelle de l'épidémie. **Les données présentées ci-dessous doivent donc être interprétées avec précaution.**

Situation sanitaire du 5 au 11 avril 2021 //									
Département	Testés	Tests positifs	Taux de positivité (%)	Taux d'incidence pour 100 000 hab.	Total positifs du 25/01/20 au 11/04/21	Hospitalisations au 11/04/21	Dont services réa. ou soins intensifs au 11/04/21	Total Retours à domicile depuis le 21/01/20	Total décès à l'hôpital depuis le 21/01/20
Charente	10 002	661	6.6 ↗ (+0.4 pt)	189.8 ↘ (- 52.9 pts)	13 423	65	14	497	137
Charente-Maritime	21 458	1 255	5.8 ↗ (+1.3 pt)	193.9 ↗ (+ 10.6 pts)	18 295	119	22	877	269
Corrèze	6 718	515	7.7 ↗ (+1.5 pt)	214.3 ↘ (- 49.9 pts)	11 476	60	15	733	187
Creuse	2 731	114	4.2 ↗ (+1.6 pt)	98.0 ↗ (+ 22.3 pts)	4 681	47	12	476	83
Dordogne	12 410	950	7.7 ↗ (+0.8 pt)	232.6 ↘ (- 81.8 pts)	18 737	148	14	644	180
Gironde	51 322	3 512	6.8 ↗ (+1.2 pt)	215.0 ↘ (-54.9 pts)	80 670	450	101	4 448	879
Landes	9 348	425	4.5 ↗ (+1.6 pt)	103.2 ↗ (+ 3.4 pts)	18 298	41	7	764	227
Lot-et-Garonne	8 519	559	6.6 ↗ (+1.8 pt)	169.2 ↘ (-20.3 pts)	15 300	56	8	688	147
Pyrénées-Atlantiques	18 091	625	3.5 ↗ (+0.7 pt)	91.5 ↘ (-20.3 pts)	32 546	91	19	1 829	460
Deux-Sèvres	13 469	1 026	7.6 ↗ (+1.2 pt)	275.3 ↘ (-4.9 pts)	19 577	83	15	834	229
Vienne	14 643	1 104	7.5 ↗ (+1.7 pt)	252.4 ↘ (-12.8 pts)	21 239	98	15	1 071	244
Haute-Vienne	11 616	1 107	9.5 ↗ (+2.8 pts)	298.6 ↘ (-4.9 pts)	18 242	86	23	932	258
Nouvelle-Aquitaine	180 327	11 853	6.6 ↗ (+ 1,4 pt)	197.6 ↘ (- 28.1 pts)	272 484	1 344 ↗	265 ↗	13 793	3 300

Source : Données de Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

Le taux d'incidence baisse à 197,6/100 000 habitants (contre 225,7 semaine 13), mais cette diminution est à interpréter avec prudence (cf. note contextuelle ci-dessus sur la baisse de l'activité de dépistage). En effet, la circulation du virus reste active en Nouvelle-Aquitaine comme en témoigne l'augmentation du taux de positivité qui atteint 6,6% (contre 5,2 % semaine 13).

Le taux d'incidence le plus important concerne toujours les 15-44 ans (287,3/100 000 hab.).

Le taux de positivité est en hausse dans toutes les classes d'âge, sauf chez les plus de 75 ans où il demeure stable.

En région, le taux d'incidence est en baisse dans la moitié des départements : Charente (-21%), Corrèze (-20%), Dordogne (-26%), Gironde (-21%), Lot-et-Garonne (-12%) et Pyrénées-Atlantiques (-18%). En revanche, il augmente en Creuse (+29%) et reste relativement stable dans les autres.

Le taux de dépistage est en baisse dans tous les départements en semaine 14 : Gironde (-36%), Landes (-35%) et Dordogne, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques (-34%).

Au 11 avril, 1 344 personnes étaient hospitalisées (+139 par rapport à la semaine 13), dont 265 en services de réanimation ou de soins intensifs (+28 par rapport à la semaine 13). L'occupation des lits pour Covid-19, hors transferts, tend à augmenter.

Parmi les tests effectués semaine 14 (du 5 au 11 avril), **la proportion de suspicion du variant anglais est de 85,5 % et celle des variants dits «sud-africain» ou «brésilien» est de 3 %.**

Les mesures de freinage de l'épidémie mises en œuvre le 3 avril semblent jouer un effet positif, mais la diminution du dépistage durant cette période rend l'interprétation difficile, aussi l'analyse des données consolidées de la semaine 15 permettra d'avoir une vision plus stabilisée de la dynamique régionale.

>>> Vaccination

Au 15 avril, 1 261 921 Néo-Aquitains ont reçu au moins une dose de vaccin (21 %) et 427 797 ont reçu les deux doses (7,1 %). La Nouvelle-Aquitaine est toujours la région qui vaccine le plus après les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. **Le taux de couverture vaccinale (une dose) de notre région s'établit à 21% contre 18,3% en France métropolitaine** et 17,7% en Auvergne-Rhône-Alpes et 14,7% en Ile-de-France.

Parmi les personnes qui ont reçu au moins une dose de vaccin : 64,9 % ont été vaccinées avec le vaccin Pfizer-BioNTech, 27,7 % avec le vaccin AstraZeneca et 7,3 % avec le vaccin Moderna.

A noter que 98 % des résidents en EHPAD/ULSD ont reçu une dose de vaccin et 78,5 % les deux doses.

Au total, 69,9 % des 75 ans et plus ont reçu une dose de vaccin.

Cumul du nombre de vaccinations au 14 avril 2021 //////////////				
Département	Au moins une dose de vaccin (N)	Couverture vaccinale une dose (%)	Deux doses de vaccin (N)	Couverture vaccinale deux doses (%)
16 - CHARENTE	69 364	19.9	26 180	7.5
17 - CHARENTE-MARITIME	148 435	22.9	53 594	8.3
19 - CORREZE	53 729	22.4	22 947	9.5
23 - CREUSE	27 802	23.9	11 556	9.9
24 - DORDOGNE	90 282	22.1	28 815	7.1
33 - GIRONDE	312 332	19.1	94 696	5.8
40 - LANDES	91 776	22.3	30 369	7.4
47 - LOT-ET-GARONNE	63 206	19.1	19 998	6.1
64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	161 579	23.7	55 384	8.1
79 - DEUX-SEVRES	79 099	21.2	22 992	6.2
86 - VIENNE	86 289	19.7	32 825	7.5
87 - HAUTE-VIENNE	78 028	21.0	28 441	7.7
Nouvelle-Aquitaine	1 261 921	21.0	427 797	7.1

Source : Données extraites de Vaccin Covid exploitées par Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

- En savoir plus sur les données épidémiologiques et vaccination (indicateurs vaccination des résidents et professionnels d'EHPAD et USLD, par classe d'âge par département, etc.) > [COVID-19 - Points épidémiologiques régionaux Coronavirus Nouvelle-Aquitaine Janvier/Février/Mars/Avril 2021](#)

>>> La vaccination grand public : Pour qui ? Où ? Avec quel vaccin ?

Accès à la vaccination pour toutes les femmes enceintes à partir du 2ème trimestre de grossesse

Suite aux recommandations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale, la Direction générale de la Santé a décidé le 3 avril dernier d'**élargir l'accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19 à toutes les femmes enceintes, avec ou sans comorbidités, et ce à partir du deuxième trimestre de la grossesse**. Celles qui le souhaitent peuvent se faire administrer **le vaccin Pfizer/BioNTech ou Moderna dans un centre de vaccination**. Elles sont invitées à en parler au professionnel de santé qui suit leur grossesse.

Vaccination du personnel de plus de 55 ans de l'éducation nationale, de la police, de la gendarmerie et de la pénitentiaire dès samedi 17 avril 2021

Sont éligibles à ce **dispositif de vaccination Astra Zeneca « coupe-file »** (personnes de + 55 ans uniquement) :

- ✓ les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- ✓ les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes ;
- ✓ les surveillants pénitentiaires.

Des plages horaires leur seront dédiées (vaccin AstraZeneca) dès demain dans certains centres de vaccination (consulter [la liste ici](#)). Pour accéder à cet accès « coupe-file », il faut avoir pris un **rdv sur les plateformes des centres de vaccination et se munir d'un justificatif d'éligibilité** (carte professionnelle pour les fonctionnaires, déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés). Ces professionnels peuvent également se faire vacciner en ville, auprès de leur médecin ou pharmacien.

Ouverture d'un nouveau grand centre de vaccination à Poitiers le mardi 20 avril 2021

Installé au **Parc des Expositions de Grand Poitiers** (11 Rue Salvador Allende à Poitiers), **ce centre ouvrira ses portes le 20 avril 2021 sur rendez-vous (rendez-vous en ligne à partir du 15 avril sur [doctolib.fr](#))**.

Le grand centre de vaccination fonctionnera **7 jours/7 de 9h à 13h et de 14h à 18h** (numéro d'information : 05 49 52 35 11). **La vaccination sera effectuée avec le vaccin Pfizer et concernera dans un premier temps les personnes de plus de 60 ans.**

📌 Liste des centres de vaccinations ouverts au public :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19>

📌 Données vaccination accessibles en open data sur www.data.gouv.fr

- [sur les rdv pris dans les centres](#)
- [sur les stocks de doses](#)
- [sur les livraisons de vaccins](#)
- [sur les lieux de vaccination](#)
- [Géodes](#)

(à partir de 18 ans)

 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	✓	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓	✓ • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓	✓ • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.